



ELECTRICIEN INSTALLATEUR-MONTEUR (M/F)

1. METIER

L'électricien installateur-monteur est un ouvrier qualifié qui exécute de manière autonome des installations et des montages électriques domestiques et industriels en basse et très basse tension.

Il est appelé à travailler le plus souvent comme salarié dans des entreprises de toute dimension.

Il a accès au patronat moyennant la réussite d'une formation qui attribue le certificat de gestion.

2. COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'électricien installateur-monteur doit pouvoir effectuer :

- l'implantation et le montage des appareils électriques,
- le montage des canalisations (tubage, câblage, goulottes, chemins de câbles, ...),
- le câblage des appareils,
- le contrôle et la mise en service,
- le dépannage.

Les caractéristiques du profil de l'électricien installateur-monteur sont aussi :

- un savoir-faire pratique,
- des comportements adéquats au niveau de la sécurité et de l'hygiène au travail,
- des qualités de "savoir-être" en milieu de travail,
- une formation technologique de base et une connaissance de l'appareillage et de l'équipement,
- un sens aigu du travail bien fait et du respect des délais.

3. CONDITIONS DE TRAVAIL

Le travail s'effectue à poste ou en déplacement.

4. QUELQUES SECTEURS D'EMPLOI

Les lieux de travail peuvent être :

- un atelier,
- une installation résidentielle,
- une installation tertiaire,
- une installation industrielle,
- une installation de chantier,
- une installation d'appareils électroménagers et de biens d'équipements.

5. FORMATION

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, la formation s'étend sur les deux années du 3^{ème} degré (5^{ème} et 6^{ème}) de qualification professionnelle. Au terme de ces deux années, le candidat obtient un certificat de qualification (CQ6) qu'il peut valoriser sur le marché du travail. Moyennant une année supplémentaire, il peut obtenir également le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), qui lui donne accès à l'enseignement supérieur de type court.

6. ADRESSES UTILES

CF	Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé à la Communauté française			
	Bvd du Jardin Botanique, 20-22	1000 Bruxelles	www.restode.cfwb.be	02-6908100
CPEONS	Rue des Minimes, 87-89	1000 Bruxelles	www.cpeons.be	02-5040910
FELSI	Drève des Gendarmes, 45	1180 Bruxelles	www.felsi.be	02-3743137
FESeC	Rue Guimard, 1	1040 Bruxelles	www.segec.be/fesec	02-5070769

La **CCPQ Commission Communautaire des Professions et des Qualifications**
dont les références sont reprises au pied de la page du recto de cette fiche,

peut être contactée pour tout renseignement complémentaire

pour l'ensemble des profils

et pour des listes de coordonnées relatives aux :

- ® opérateurs de formation,
- ® unions et fédérations professionnelles (secteurs marchand et non-marchand),
- ® centrales syndicales professionnelles,
- ® fonds sociaux paritaires (*quand ils existent*),
- ® services publics (SELOR, directions du personnel, centrales syndicales...)